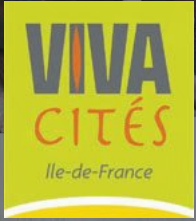


5<sup>e</sup> Edition  
 Île-de-France  
 2010-2011



# CONCOURS LA RUE... ON PARTAGE !

Photo : Anne Faure

## Partenaires



La délégation régionale de l'association Rue de l'Avenir, en collaboration avec l'association Vivacités Île-de-France, lance en septembre 2010, un concours : « **La rue, on partage !** ». Ce concours vise à faire émerger, soutenir et aboutir des **initiatives collectives** qui contribuent à une plus large diffusion des connaissances et des pratiques sur :

- ▶ l'apaisement de la circulation (Zones 30, Zones de rencontre),
- ▶ l'amélioration de la qualité des espaces publics et du cadre de vie,
- ▶ l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- ▶ la sécurité des déplacements non motorisés,
- ▶ la promotion des modes doux.

Ce concours est ouvert du premier septembre 2010 à juin 2011 sur les 8 départements de la région Île-de-France.

## Types de projets attendus

- ▶ **Aménagements urbains** : cheminement piéton, zone de rencontre (gare, sortie d'école, etc.), mise en accessibilité d'un équipement public, création d'une place, aménagement d'une zone 30, etc.
- ▶ **Actions d'éducation à l'environnement urbain** : animations pédagogiques, balades urbaines, création d'outils pédagogiques, actions de formation, de sensibilisation, etc.

## Sélection et accompagnement

À l'issue d'une première sélection (**en février 2011**), douze dossiers seront retenus par un jury composé de représentants institutionnels et associatifs. Chacune des équipes sélectionnées recevra l'appui d'un expert qui l'aidera à formaliser son projet.

Au terme d'une seconde sélection (**en juin 2011**), six lauréats pourront bénéficier d'une aide adaptée aux besoins de leur projet (jusqu'à 1200 €). Cette aide se présentera sous forme de prestation en nature : mise à disposition de compétences, d'outils, de matériel, etc.

L'ensemble des projets fera l'objet d'une médiatisation sur le plan local et régional.

## Qui peut participer à l'opération ?

**Collégiens, lycéens, enseignants, animateurs, habitants (...)**, vous êtes concernés si votre action s'inscrit dans la cadre d'une démarche collective telle une association de quartier, une classe, un conseil municipal de jeunes, un projet d'école, etc. **Le concours est réservé aux projets situés dans les départements de la région Île-de-France.**

### Comment s'inscrire ?

Les inscriptions au concours « La rue, on partage ! » s'effectuent **entre le 1er septembre 2010 et le 28 janvier 2011.**

Les candidats doivent remplir la fiche d'inscription (page 5) et constituer un dossier de présentation du projet (pages 3 ou 4). Ces éléments doivent être envoyés **avant le 28 janvier 2011, cachet de la poste faisant foi.**

Pendant cette période, les porteurs de projets peuvent contacter les associations « Rue de l'avenir » (pour le volet « Aménagements urbains ») et « Vivacités IdF » (pour le volet « Éducation à l'environnement urbain ») pour obtenir des renseignements quant à la constitution de leur dossier.





## Fiche d'inscription à joindre au dossier

Date limite de dépôt du dossier : le 28/01/2011  
cachet de la poste faisant foi

### Présentation du porteur de projet

- Association :
- Conseil de Quartier :
- Établissement scolaire/Université :  
Classe :
- Conseil d'enfants / de jeunes :
- Autre / précisez :

Adresse :

Composition de l'équipe (NOMS/Prénoms) :

### Responsable du projet

NOM/Prénom :  
Fonction dans le projet :  
Adresse :  
Téléphone :  
Courriel :

### Le projet

Intitulé du projet :

Catégorie du projet :

- Aménagements urbains
- Education à l'environnement urbain

Commune où se situe le projet :

# REGLEMENT

## CONCOURS « LA RUE, ... ON PARTAGE ! »

### Île-de-France – 2010-2011

**1 L'objectif du concours « La rue, on partage ! » ÎLE-DE-FRANCE** est de faire émerger, soutenir et aboutir des initiatives collectives qui contribuent à une plus large diffusion des connaissances et des pratiques sur :

- l'apaisement de la circulation (Zones 30, zones de rencontre),
- l'amélioration de la qualité des espaces publics et du cadre de vie,
- l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- la sécurité des déplacements non motorisés,
- la promotion des modes doux.

Deux types de projet sont attendus :

- **Aménagements urbains** : cheminements piétons, zones de rencontres (gare, sortie d'école, etc.), mise en accessibilité d'un équipement public, création d'une place, aménagement d'une zone 30, etc.

- **Actions d'éducation à l'environnement urbain** : animations pédagogiques, balades urbaines, création d'outils pédagogiques, actions de formation, de sensibilisation, etc.

Il est organisé par l'association **Rue de l'Avenir** avec la collaboration de **Vivacités Île-de-France**, réseau francilien d'éducation à l'environnement urbain, et de nombreux partenaires associatifs et institutionnels.

**2 Le concours est ouvert aux** : associations, conseils de quartier, établissements scolaires (Projets d'école, classes des collèges et des lycées des établissements publics et privés, universités, etc.), conseils municipaux et généraux de jeunes/enfants.

**3 Un seul projet** pourra être présenté par porteur de projet (dynamique collective), dans l'un des deux domaines suivants : aménagements urbains ou actions d'éducation à l'environnement urbain.

**4 Pour participer**, le dossier de candidature sera constitué :

- d'un dossier de présentation de 3 à 4 pages selon les modalités décrites (pages 3 ou 4)
- d'une fiche d'inscription (page 5)

Ces éléments seront adressés avant le **28 janvier 2011**, cachet de la poste faisant foi, au secrétariat du concours « La Rue ... On partage ! » à l'association Rue de l'avenir pour le volet « AMENAGEMENTS URBAINS » et Vivacités Idf pour le volet « EDUCATION à l'ENVIRONNEMENT URBAIN ».

**5 10 à 16 dossiers** seront retenus par un jury composé de représentants institutionnels et associatifs. Le nombre de dossiers retenus se fera au prorata du nombre de dossiers reçus pour chacune des deux catégories « AMENAGEMENTS URBAINS » et « EDUCATION à l'ENVIRONNEMENT URBAIN ».

**6 La liste des dossiers retenus sera publiée le 22 février 2011.**

Une fois sélectionnés, les auteurs des dossiers retenus recevront une aide technique ou pédagogique qui sera organisée dans le cadre d'un partenariat avec un des acteurs du concours ; il correspondra à 2 à 3 journées de travail maximum pour mettre au point une pré-étude formalisant le projet.

**Critères** : pour les deux catégories, seront particulièrement examinés par le JURY, le caractère innovant et original du projet, la prise en compte d'une des problématiques décrites dans l'article 1 du présent règlement, l'effort de recherche (diagnostic, solutions techniques, démarche pédagogique, etc.), le caractère collectif du portage, l'ancrage local, la participation du tissu local (associations, habitants, institutions, etc.).

**7 Les responsables** des dossiers retenus devront, une fois l'accompagnement effectué, s'engager à faire parvenir la pré-étude ou le pré-projet pédagogique avant le 31 mai 2011.

**8 A la suite d'une nouvelle délibération du jury, 5 à 8 lauréats seront désignés** en juin 2011. Ils pourront bénéficier d'une prestation (dont la somme peut atteindre un montant de 1200 euros) qui permettra aux porteurs de faire avancer leur projet. Selon les besoins, la prestation peut correspondre à : la mise à disposition d'un expert pour approfondir un sujet, la mise en place d'un plan de communication pour valoriser la démarche auprès des autorités concernées (conception et impression de supports de communication tels des affiches, la création d'un film, d'une maquette, etc.) ; une présentation publique sur le plan local afin de recueillir les observations des habitants ou usagers (exposition, réunion d'information, etc.) ; une prestation pédagogique (achat d'outils pédagogiques, intervenant spécialisé, etc.) ; la visite d'un lieu, d'une structure, etc.

Tous les dossiers retenus (première et seconde sélection) seront valorisés dans le cadre d'une manifestation régionale qui se déroulera au second semestre 2011.

**9 Le jury** présidé par les représentants du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de la Mer, du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités active sera composé d'élus, de représentants de collectivités territoriales, de professionnels de l'aménagement, de représentants des organismes associés, de responsables associatifs et du Conseil régional des jeunes.

**10 La participation au concours entend l'acceptation du présent règlement.**

## CALENDRIER RECAPITULATIF

- 28 janvier 2011** : Date limite envoi dossier de candidature
- 22 février 2011** : Publication des dossiers retenus
- 31 mai 2011** : Date limite pour l'envoi des pré-études ou pré-projets pédagogiques
- Fin Juin 2011** : Désignation des lauréats

Pour tout renseignement complémentaire

**Denis Moreau**, responsable de l'opération pour **Rue de l'Avenir**  
Volet « aménagements urbains »

34, rue de l'Eglise - 75015 Paris  
Courriel : [concours.larueonpartage@gmail.com](mailto:concours.larueonpartage@gmail.com)  
Tél : 01 45 57 12 20



**Barbara Houalet**, responsable de l'opération pour **Vivacités IdF**  
Volet « actions d'éducation à l'environnement urbain »

102 av. Maurice Thorez – 94200 Ivry/Seine  
Courriel : [barbara@vivacites-idf.org](mailto:barbara@vivacites-idf.org)  
Tél : 01 46 70 95 78



## EXEMPLES DE PROJETS DISTINGUES LORS DE PRECEDENTES EDITIONS \*

**VALENCE** : Projet présenté par l'association REVV (Roulons en ville à vélo) afin d'aménager un carrefour giratoire pour les cyclistes et maillage des pistes aux abords de ce carrefour. Une enquête sur les trajets domicile travail des ouvriers de l'usine Sextant (6000 personnes) et un dialogue avec la DDE permet des aménagements pertinents.

**GRENOBLE** : Porté par l'Association de développement des transports en commun, des voies piétonnes et des voies cyclables (ADTC), le projet avait pour objectif de réaménager les berges de la rive droite de l'Isère envahie par du stationnement sauvage créant ainsi un parcours enlaidi et discontinu pour les piétons et les cyclistes. Après 7 ans de discussion, aménagement des berges avec des potelets, des jardinières, des barrières à croisillons, des glissières en bois. Création d'un talus de terre surélevé, de bandes cyclables, de traversées piétons, etc.

**LORIENT** : A l'initiative du Conseil Municipal de Jeunes de LORIENT, un nouvel espace de jeux dans le quartier HLM du Quai de Rohan a fait l'objet d'une concertation avec 80 jeunes. Il a été réalisé et comprend un coin pour les adolescents, une fontaine et un éléphant de plus de 5 m de haut qui rappelle la Compagnie des Indes au bon souvenir des Lorientais.

**SAINT-ETIENNE** : Projet présenté par une association de Parents d'élèves, école du GUIZAY afin de favoriser et de sécuriser l'accès à l'école à pied et en vélo à court terme par la réhabilitation des trottoirs et l'amélioration du passage souterrain sous la voie rapide et par le remplacement de certains itinéraires dangereux. A terme, il est demandé le déclassement d'une pénétrante rapide qui coupe la zone scolaire pour permettre son franchissement dans des meilleures conditions de sécurité et de convivialité.

**LE BOURGET** : A l'initiative de l'association « Imagine Le Bourget » pour recréer un centre ville il est proposé l'aménagement d'une place carrée de 75m sur 75m en utilisant les espaces urbains existants aux abords de la nationale RN2 avec réalisation d'un plateau traversant, d'un changement de revêtement, d'éclairage et de signalisation et une réduction à 2X2 voies. Fin de non recevoir de la municipalité et de la DDE.

*\*Il n'y avait pas de volet "Education à l'environnement urbain" dans les éditions précédentes 1990, 1992, 1994, 1998 et en région Rhône-Alpes 2003-2004.*

**Soutiens** : de nombreuses organisations spécialisées (Arene Île-de-France, Ile-de-France Environnement, Fédération pour les Circulations Douces en Essonne, association Espaces, Partenaires pour l'écomobilité de l'école à l'université, etc.) ou d'éducation populaire et de jeunesse (Coordination Régionale des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire, Centre d'Information et de documentation jeunesse, Coordination Régionale des Centres Sociaux, Graine Ile-de-France etc.) ont accepté de diffuser l'information au sein de leur réseau.

